

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'association

Ces décisions concernent l'association suivante :

Association des professionnels de Chaumont Sur Loire

L'assemblée générale s'est tenue le 02 mars 2022 à 19h00 au siège de l'association, à la mairie au 81 rue du Maréchal De Lattre Tassigny 41150 Chaumont Sur Loire. La réunion est présidée par la présidente, Sabine Rabin et la vice-présidente, Claudine Dallet.

Elle se tient conformément aux statuts de l'association.

Membres du bureau provisoire présents

Sabine Rabin, présidente provisoire.

Claudine Dallet, Vice-présidente provisoire.

Laurence Habert, trésorière provisoire.

Marine Guillot Gandemer, secrétaire provisoire.

Stéphanie Troutot, secrétaire adjointe provisoire.

Sébastien Thierry, membre bureau provisoire.

Et

Boris Mignot, membre bureau provisoire, absent excusé.

Ainsi que les professionnels de Chaumont Sur Loire, convoqués par courrier électronique 15 jours avant la date dite.

Le nombre de professionnels présents hormis les personnes du bureau est de 24, dont Mr TIONC, directeur des 3 agences du CIC (Onzain, Saint Gervais La Forêt et Blois Vienne).

Documents

Les documents suivants ont été soumis au préalable, joints à la convocation pour l'assemblée générale ordinaire de l'association :

Règlement intérieur de l'association

Statuts de l'association

Ordre du jour

Les membres ont été appelés à cette assemblée pour délibérer sur les résolutions suivantes qui seront soumises aux votes à mains levées.

- 1/ Présentation de l'association et de ses valeurs.
- 2/ Présentation des membres du bureau provisoire et du partenaire bancaire.
- 3/ Les projets envisagés.
- 4/ Présentation et validation des Statuts de l'association.
- 5/ Présentation et validation du règlement intérieur.
- 6/ Election des membres du bureau.
- 7/ Candidatures au poste de trésorier adjoint et de nouveaux membres du bureau.
- 8/ Espace « questions/réponses » des membres invités.
- 9/ Adhésions et enregistrement des cotisations annuelles des membres invités.

1- Présentation de l'association et de ses valeurs.

Présentation des membres du bureau provisoire

« Historique et cheminement » pour la création de l'association

Ses valeurs mises en avant :

- Se connaître entre professionnels
- Se faire connaître auprès des habitants et des collectivités
- Construire ensemble : projets communs, opérations commerciales
- Partager les expériences pour mutualiser des connaissances, s'enrichir mutuellement.

Son but : Cette association Loi 1901 a pour vocation de représenter les commerçants, artisans, Travailleurs Indépendants, professions libérales, devant les institutions, et plus globalement de fédérer ses Adhérents pour toute action ou démarche qu'ils souhaiteraient mener en commun.

Son siège social est domicilié au 81 Rue du maréchal De Lattre Tassigny dans les locaux de la Mairie.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

2- Présentation des membres du bureau provisoire.

Sabine Rabin, présidente provisoire.

Agence « O+design », design d'espace, identité visuelle, depuis 10 ans

Claudine Dallet, Vice-présidente provisoire.

« Les Hauts de Chaumont », Hébergement touristique depuis 12 ans

Laurence Habert, trésorière provisoire.

Gérante Restaurant « Le Prieuré » depuis 7 ans

Marine Guillot Gandemer, secrétaire provisoire.

« Les Gourmandises de chez Mimi », fabrication artisanale de biscuits sucrés et pâtisseries sur commande, vente sur les marchés depuis 5 ans

Stéphanie Troutot, secrétaire adjointe provisoire.

Salon Esthétique et bien-être depuis 3 ans

Boris Mignot, membre bureau provisoire.

Entreprise « Da Vinci Corde », travaux en hauteur sur cordes avec accès difficiles, confortement falaises et cabanes perchées depuis 2 ans

Sébastien Thierry, membre bureau provisoire.

Gérant Restaurant « La Madeleine de Proust » depuis 4 ans

Le bureau provisoire a remercié Marie BOTCAZOU (salon de coiffure), Bruno TRUMEAU (boulangerie), Isabelle BRAULT (buraliste) pour leur précieuse contribution.

Présentation de Mr TIONC du CIC, qui après consultation de plusieurs établissements, est celui qui nous a fait la meilleure proposition et sera donc notre partenaire bancaire. Une ouverture de compte se fera auprès de Julien FOURNIER à Onzain. Le CIC nous accompagnera et nous donnera les conseils nécessaires au bon fonctionnement de l'association.

3- Les projets envisagés.

1) Mise en place d'une communication pour tous les membres adhérents

- Création d'un site internet regroupant tous les professionnels adhérents, un site web vitrine, comprenant :
 - La Présentation de chaque adhérent
 - Sa spécialité et son savoir faire
 - Ses coordonnées
 - Ses actualités.
- Ce site comporterait également une rubrique sur les aides en vigueur et les modalités d'obtention ; (Exemple : Initiative Loir Et Cher département, région...) ainsi que toute information administrative susceptible d'intéresser les adhérents.

- Autres supports (flyers, publications sur certains réseaux sociaux, blog).
- 2) Mise en place de partenariats bénéfique à l'ensemble des professionnels adhérents : conditions pré négociées pour réduire les coûts : fourniture de matériels ou de services,.

Exemples :

- Sécurité : extincteurs, détecteurs, alarmes.
 - Informatique/communication : matériel, site web.
 - Consommables. Exemple : établir un catalogue de produits.
 - Autres prestations selon les demandes des adhérents.
- 3) Mise en place d'animations ponctuelles, collaboration à des manifestations organisées par la mairie ou d'autres entités.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

4- Présentation et validation des Statuts de l'association.

Les statuts définissent le but et la composition de l'association, sa domiciliation et sa durée de vie
Ils précisent les modalités d'admission pour les membres et le fonctionnement des A.G.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

5- Présentation et validation du règlement intérieur.

Le règlement précise les modalités de fonctionnement de l'association, la constitution du bureau, le montant et les modalités de paiement des cotisations.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

6- Elections des membres du bureau.

L'ensemble de membres du bureau provisoire a été élu à l'unanimité par les personnes présentes.

7- Candidatures au poste de trésorier adjoint et de nouveaux membres du bureau.

La présidente décide de soumettre la candidature ouverte.

Mr Valentin Dupuis se porte candidat pour intégrer le bureau en tant que membre.

Mme Emmanuelle Bourreau se porte candidate pour le poste de trésorière adjointe.

Les 2 candidatures seront étudiées par les membres élus du bureau qui apporteront leur validation dans les plus brefs délais.

8- Espace « questions/réponses » des membres invités

- Y a-t-il des projets avec la municipalité ? Y aura-t-il un lien avec la mairie ?

Il a été répondu que le but de l'association était également d'établir une bonne communication avec la mairie, des échanges productifs sur des projets communs, créer du lien entre les professionnels et la mairie ; il est question de se rapprocher de la mairie dès que l'association sera officiellement enregistrée à la préfecture.

- Quels seront les moyens de communication entre les adhérents et le bureau ?

Il a été répondu que la communication se fera par mail principalement, avec WhatsApp, ou réunions de travail. Ensuite de petits groupes seront commissionnés pour travailler ensemble selon les projets, les besoins, en rapport avec les activités professionnelles de chacun...

-Quels seraient les projets de manifestations et les budgets attendants ?

Il a été répondu qu'à ce stade aucun projet spécifique n'a été établi, le sujet reste ouvert aux suggestions des membres.

- Y aura-t-il un envoi du compte-rendu de cette assemblée ?

La présentation support de la réunion et le compte-rendu seront transmis à tous les participants, comme pour chaque future A.G.

Adhésions et enregistrement des cotisations annuelles des membres invités

Une fois cette étape terminée, Marine Guillot-Gandemer a soumis l'idée de faire « un tour de table » afin que les professionnels se présentent à leur tour, avant de procéder aux adhésions et aux enregistrements des cotisations. Chaque personne a joué le jeu et a expliqué les activités de son entreprise avec la date de sa création.

Pour faire partie de l'association en tant que membre actif, il faut être artisan, commerçant, Travailleur indépendant, gérant d'entreprise, professions libérales, associations, et être agréé par le Bureau, qui statue sur les demandes d'admission à chacune de ses réunions.

Sont membres ceux qui sont à jour de leur cotisation. Cette cotisation est fixée chaque année et due pour l'année complète. Elle ne peut être proratisée au nombre de mois.
Pour la première année, elle est fixée à 50€ TTC pour un membre actif.
Un montant minimum de 25€ TTC est fixé pour un bienfaiteur voulant aider l'association à son bon fonctionnement et mettre à exécution ses projets à venir.

Certains professionnels ont rempli sur place leur adhésion après avoir signé leur présence sur le fichier Excel prévu à cet effet, puis ont réglé leur cotisation. Un reçu leur a été donné, dûment signé par le bureau.

Certains ont fait la démarche au préalable et d'autres adhéreront plus tard pour différents motifs. Un reçu leur sera transmis par courrier électronique ou en main propre par Laurence, trésorière de l'association.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

Dispositions générales

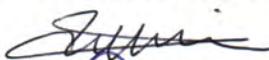
Toutes les résolutions ont été adoptées par la majorité des membres présents à l'assemblée générale ordinaire.

Tous les sujets à l'ordre du jour ont été abordés et il n'y pas d'autres commentaires ou questions à formuler. La réunion est terminée.

Fait à Chaumont Sur Loire, le 02 mars 2022 à 20h30, Salle du conseil de la Mairie.

Signatures des membres du bureau élu présents lors de cette assemblée générale

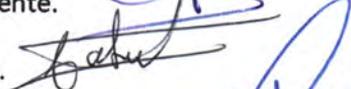
Sabine Rabin, présidente.



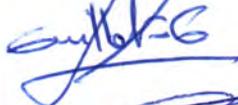
Claudine Dallet, Vice-présidente.



Laurence Habert, trésorière.



Marine Guillot-Gandemer, secrétaire.



Stéphanie Troutot, secrétaire adjointe.



Sébastien Thierry.



Boris Mignot.

